

2008/8821 - AUTORISATION D'ADHESION DE LA VILLE DE LYON
DANS LE PROGRAMME EUROPEEN INTI
"BENCHMARKING INTEGRATION GOVERNANCE IN
EUROPEAN CITIES" ET DEMANDE DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE
(DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En adoptant le 27 juin 2002 la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville, en créant le G.I.P.I.V, le Groupe d'Initiatives pour l'Intégration dans la Ville puis en signant la Charte de la Diversité dans l'entreprise et en créant au sein de la direction du développement territorial une mission « Egalité » en octobre 2005, la Ville de Lyon a donné un sens et un cadre d'action concret qui définissent désormais une véritable politique publique locale de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances dans la ville.

Cette action est aujourd'hui développée et reconnue à différentes échelles :

- Au sein des services municipaux dans lesquels se construit et se développe, avec la délégation générale aux ressources humaines de la Ville, une « démarche égalité » qui permet de sensibiliser, de former, de réviser et de sécuriser les pratiques et processus de gestion des ressources humaines au regard des risques de discriminations afin d'être en capacité de garantir à toute personne qui se présente ou qui travaille au sein de notre administration l'application effective de l'égalité de traitement.

- Au niveau de la Ville, de ses quartiers et de leurs acteurs locaux, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances constituent un axe transversal du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 de Lyon en se déclinant tout aussi bien dans les schémas territoriaux de développement des quartiers prioritaires que dans les différents volets thématiques du CUCS (emploi-insertion, logement, éducation, culture...). Les programmations financières annuelles sont autant de vecteurs de la politique publique de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances. La mission « Egalité » accompagne sa mise en œuvre et sa déclinaison opérationnelle en étant outil et ressource au service des quartiers prioritaires, des dispositifs d'action publique locale et de leurs acteurs afin que tous soient acteurs de lutte contre les discriminations. Elle élabore des outils et des méthodes d'accompagnement : formation, développement d'actions concrètes, réseau d'accès aux droits anti discriminations, afin de repérer, de traiter et d'orienter tous les problèmes de discriminations auxquels nous pouvons tous être confrontés en raison de notre origine réelle ou supposée, de notre âge, de notre état de santé.

- Au niveau national en s'inscrivant aujourd'hui, auprès des partenaires par lesquels elle est reconnue : la HALDE dans le cadre de son programme « Cadre pour agir et rendre compte », l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre du « Plan de lutte contre les discriminations », l'AFAQ / AFNOR dans son « Projet de certification iso égalité », qui font avancer et qui contribuent à élaborer les futurs cadres de l'action publique en ce sens.

- Au niveau européen, qui a largement contribué à inscrire la lutte contre les discriminations dans les priorités d'actions à mettre en œuvre en donnant des moyens, financiers notamment, aux acteurs institutionnels publics et privés, et en élaborant, par des directives et des traités, notamment celui d'Amsterdam en 1997, un cadre qui a permis de faire de la lutte contre les discriminations une réalité, définie par le droit et partagée par les Etats membres de l'Union européenne.

L'Union européenne offre un cadre dans lequel peuvent s'élaborer et se financer des projets innovants de transformation des pratiques sociales. C'est dans ce cadre que s'est construit le projet LIVE – Lyon Intégratrice Ville Emploi – qui a soutenu financièrement l'action de la mission « Egalité » de la Ville de Lyon.

C'est aussi une ambition majeure de la Ville de Lyon que de s'inscrire et de faire reconnaître son activité au niveau européen. C'est également l'opportunité pour que les « bonnes pratiques » puissent être éclairées par nos « voisins d'Europe » qui peuvent faire miroir pour comprendre et innover encore dans la perspective d'apporter les réponses les plus pertinentes et les plus adaptées aux réalités de notre temps qui font de l'égalité de traitement un objectif et du « vivre mieux ensemble » un résultat répondant à un enjeu essentiel de cohésion sociale, d'application effective des droits et de reconnaissance de l'identité de chacun comme partie intégrante d'une ville ouverte vers l'avenir et forte de sa diversité.

C'est dans cette volonté que je vous propose d'inscrire la Ville de Lyon dans le projet européen INTI – « Benchmarking Integration Governance in European Cities » – porté par le réseau EUROCITIES dont j'assume la présidence jusqu'en novembre 2008.

Ce projet engage la Ville de Lyon aux côtés de cinq autres villes de l'Union européenne, Rotterdam, Düsseldorf, Gênes, Malmö, Helsinki, de « villes observatrices », du réseau EUROCITIES et d'un représentant de la commission européenne sur deux objectifs :

- La Ville de Lyon propose l'expertise de la mission « Egalité » pour auditionner et échanger sur les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations auprès de deux villes partenaires du projet (Helsinki et Rotterdam).

- La Ville de Lyon produit un rapport sur la politique et la situation locale sur les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et accueille l'expertise des autres villes partenaires lors d'un séminaire d'échange et d'analyse de politiques publiques de quatre jours sur Lyon qui produira des

recommandations dont la Ville de Lyon devra évaluer la faisabilité et la pertinence de mise en œuvre.

En substance, le projet INTI cherche à faire rencontrer les pratiques innovantes des villes européennes en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations afin d'avoir un retour critique objectif et de faire apparaître des pistes d'optimisation des actions et initiatives développées par les villes en ce sens. Un rapport final européen sera publié qui valorisera l'ensemble des politiques publiques développées par les villes partenaires.

Le budget global du projet INTI s'élève à 695 685,09 € et bénéficie d'une subvention de l'Union européenne à hauteur de 476 870,61 € soit 68,55 %. L'ensemble des frais relatifs aux déplacements et aux publications sont pris directement en charge par le projet INTI aux bénéfices des villes partenaires.

Le budget prévu pour la réalisation de la partie lyonnaise du projet est de 15 000 € et se décompose ainsi :

DEPENSES	MONTANTS EUROS
Personnel non enseignant : (chef de projet)	10 000
Fonctionnement : Réalisation d'un séminaire sur Lyon	5 000
TOTAL DES DEPENSES	15 000

RESSOURCES	MONTANTS EUROS
Commission européenne (EUROCITIES)	2 000
Ville de Lyon :	13 000
TOTAL ELIGIBLE / TOTAL DES RESSOURCES	15 000

Dans le cadre de ce projet conduit jusqu'en janvier 2009, la Ville de Lyon sollicite donc auprès de l'Union Européenne une subvention de 2 000 € ».

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à solliciter les participations financières prévues pour la mise en œuvre du projet « INTI – Benchmarking Integration Governance in European Cities » auprès de l'Union européenne.

2- Les recettes correspondantes seront inscrites sur le programme POLVIL, opération EGALITE sur la Ligne de crédit 25101 – nature 7477 - fonction 522.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE